

Article écrit par Céline GENZWURKER-KASTNER le 11 février 2021

Contrôle technique 2020 : quel bilan ?

Le point sur le bilan 2020 du contrôle technique et sur ce qu'il dit de l'état du parc français.

Le nombre de contrôles techniques en hausse

20 394 196 contrôles techniques périodiques ont été réalisés en 2020.

Ce chiffre comprend les contrôles techniques périodiques de :

- 17 615 696 véhicules particuliers (M1)
- 2 577 717 véhicules utilitaires légers (N1)
- 173 452 véhicules soumis à réglementation spécifique (véhicules école, sanitaire, dépannage, VTC, taxi, transport public de personne de moins de 10 places)
- 27 331 véhicules de collection

Le nombre de contrôles périodiques est **en hausse de 2,17 %** par rapport à 2019 malgré le contexte sanitaire.

Les centres de contrôles techniques ont fait partie des établissements légalement autorisés à rester ouverts pendant les périodes confinement.

Pour autant, certains centres ont pris la décision de fermer leurs locaux notamment lors du confinement de mars 2020.

Des délais supplémentaires pour passer son contrôle technique ont été accordés par le Ministère de l'Intérieur pour réduire les déplacements du grand public quand l'état des véhicules le permettait et réduire l'exposition du personnel de ces centres.

Les courbes de l'activité des centres reflètent bien la situation d'une forte baisse d'activité en mars et avril et l'effet rattrapage de mai à juillet.

 *Source OTC-UTAC*

Une contre-visite prescrite à plus de 4 millions de véhicules

Un contrôle technique c'est **13 fonctions** vérifiées, **149 points de contrôle** pouvant conduire à **652** défauts dits « **défaillances** ». **488 défaillances** entraînent une **contre-visite** et se répartissent en **359 défaillances majeures** et **129 critiques** avec des conséquences différentes :



En 2020, sur 20 394 196 contrôles techniques, **21,21 % sont déclarés non-conformes** et sont

soumis à une contre-visite contre 21,67 % en 2019.
Cela représente plus de 4,3 millions de véhicules.

20,35 % sont concernés par des **défaillances majeures** et **0,86 %** par des **défaillances critiques**.



Source OTC-UTAC

Les pneus, point sensible

Pour l'ensemble des véhicules, le podium des principales défaillances, **par fonction**, qui entraînent **une contre-visite** est le suivant :

- 1. Fonction Essieux, roues, pneus, suspension pour 10,79 %** des contrôles avec essentiellement des pneumatiques gravement endommagés, entaillés ou montés de manière inadaptée.
- 2. Fonction Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques pour 9,99 %** des contrôles avec en tête des problèmes d'orientation d'un feu de croisement.
- 3. Fonction Nuisances pour 7,82 %** des contrôles avec des problématiques d'opacité dépassant la valeur de réception pour les véhicules diesel et des émissions gazeuses dépassant les niveaux réglementaires pour les véhicules essence.

Principales défaillances entraînant une contre-visite par fonction



Source UTAC-OTC

Les pneus sont **en tête des défaillances critiques** relevées (corde visible ou endommagée).

Des pneumatiques gravement endommagés ou entaillés sont **3e du classement des défaillances majeures** derrière l'orientation des feux de croisement et les valeurs d'opacité qui dépassent la valeur de réception.

Enfin **toutes défaillances confondues**, l'usure anormale des pneus ou la présence d'un corps étranger arrivent en 3e position derrière le mauvais réglage du feu de brouillard avant (n°1) et les anomalies du dispositif anti-pollution relevé par le système OBD (n°2).

Des véhicules en moyenne plus âgés

L'âge moyen de l'ensemble des véhicules légers qui passent un contrôle technique est en hausse en 2020. Il est de **12,3 ans en 2020** contre 12 ans en 2019.

Concernant plus précisément, les **véhicules particuliers (M1)**, l'âge moyen passe de **11,9 à 12,2 ans**, et de **12,4 à 13,1 ans pour les Véhicules Utilitaires Légers (N1)**.



Source UTAC-OTC

Enfin, pour les véhicules particuliers (M1) et des utilitaires légers (N1), les résultats montrent **une**

corrélation entre âge et résultats du contrôle technique.

Plus ces véhicules sont anciens plus ils enregistrent de défaillances majeures et critiques.

 Source UTAC-OTC

Ne pas faire l'impasse sur l'entretien de sa voiture

Le contrôle technique tel qu'il existe en France relève d'une réglementation européenne qui s'inscrit dans la perspective de réduction du nombre de tués sur les routes dans l'UE.

En effet, l'état du véhicule peut être un facteur d'accident.

Il faut donc s'en préoccuper.

Selon l'ONISR, **en 2019, 1 669 accidents corporels** dans lesquels un véhicule présentait une défaillance technique visible (pneumatiques, éclairage, défectuosité mécanique, etc.) ont été déplorés en France. Dans ces accidents, **160 personnes** ont été **tuées** et **2 185 blessées**.

Il faut déployer tous les leviers pour **sensibiliser** et inciter l'automobiliste à faire de l'entretien de sa voiture une **préoccupation quotidienne** et pas simplement à la veille du contrôle technique.

Le poste de dépense "entretien", qui grimpe chaque année au-dessus du niveau de l'inflation ([Budget de l'Automobiliste](#)) doit se stabiliser.

Les initiatives permettant de juguler les dépenses doivent être soutenues et multipliées (pièces issues de l'économie circulaire, libéralisation du marché des pièces détachées visibles attendue, etc).

Il s'agit aussi de tirer profit de la connectivité des véhicules qui alerte en temps réel le conducteur de tout dysfonctionnement et du développement des nouveaux modes de consommation de la voiture notamment avec la LOA, LLD incluant l'entretien du véhicule.

Références:

[Rapport d'activité annuel 2020 UTAC-OTC / Contrôle technique périodique véhicules légers](#)

[Observatoire national interministériel de la sécurité routière / Bilan 2019](#)

Bon à savoir : [le contrôle technique à tarif préférentiel pour les adhérents de l'Automobile Club Association](#)